

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

Direction commande publique

LAVAGE DES VETEMENTS  
PROFESSIONNELS ET EPI  
CONVENTION DE GROUPEMENT DE  
COMMANDE

N° 2025 - D - 99

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n°35 du 28 mai 2024 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur François NEBOUT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

VU, l'arrêté n°24-A-098 de Monsieur le Président subdéléguant à madame Monique Chiron, en sa qualité de conseillère déléguée membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, en application de l'arrêté susvisé,

Considérant la nécessité de lancer une procédure adaptée pour le lavage des vêtements professionnels et EPI de GrandAngoulême et du Syndicat Mixte d'Aménagement du Plan d'Eau de Saint-Yrieix (SMAPE), il est nécessaire de constituer un groupement de commande.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée la constitution d'un groupement de commande pour lavage des vêtements professionnels et EPI de GrandAngoulême et du Syndicat Mixte d'Aménagement du Plan d'Eau de Saint-Yrieix (SMAPE).

**Article 2** : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Préfecture

le : 17/04/25

Affiché ou notifié

le : 17 AVR. 2025

Angoulême, le 10 avril 2025  
Pour le Président,  
La conseillère déléguée, membre  
du bureau en charge de l'achat et  
de la commande publique

Monique Chiron

